

ASSEMBLÉE DU 26 MARS 2008

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 26 mars 2008 à 11 heures, sous la présidence de madame Louise Poirier.

Sont présents :

Madame Louise Poirier, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté.

Sont également présents :

Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général par intérim
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Claude Renaud, directeur de l'entretien
Madame Line Thiffeault, directrice de l'exploitation
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Richard Bergeron, chef du service des communications et du partenariat.

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley, et madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing, ont motivé leur absence.

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-022

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès verbal de l'assemblée du 27 février 2008
3. **Direction générale**
 - 3.1 Ententes de contribution – Programme Sûreté-transit
4. **Direction des finances et de l'administration**
 - 4.1 Financement d'un montant de 9 342 000 \$:
 - 4.1.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 9 342 000 \$
 - 4.1.2 Modification aux Règlements d'emprunts numéros 82, 84 et 108
 - 4.1.3 Émission d'obligations pour un terme plus court
5. **Direction de la planification et du développement**
 - 5.1 P.D.T.U. – services professionnels pour l'évaluation d'autobus hybrides
6. **Direction de l'entretien**
7. **Direction de l'exploitation**
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Adoption de l'organigramme du projet Rapibus
 - 9.2 Nominations à la Direction de l'exploitation
10. **Direction des communications et du marketing**
11. **Affaires nouvelles**
12. **Correspondance et rapports divers**
13. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-023

Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 février 2008
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Ententes de contribution – Programme Sûreté-transit

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2006-165, adoptée le 26 novembre 2006, le conseil d'administration approuvait l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada conclue dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (Sûreté – transit);

ATTENDU QUE cette entente portait sur le projet retenu dans le cadre du premier cycle de financement du programme de contribution Sûreté – transit, à savoir :

- Évaluation des risques, production du plan de sûreté et gestion des projets;
- Formation des employés et information aux passagers;

ATTENDU QUE dans le cadre des troisième et quatrième cycles de financement du programme précité, les projets suivants ont été retenus :

Troisième cycle			
Projet	Montant	Fédéral	S.T.O.
Protéger le garage et les ateliers d'entretien	524 170 \$		
Système de vidéosurveillance	48 430 \$		
Sécuriser le siège social	34 185 \$		
Total	606 785 \$	455 089 \$	151 695 \$

Quatrième cycle			
Projet	Montant	Fédéral	S.T.O.
Plan de continuité des opérations	193 715 \$		
Concilier système radio 400 MHz avec 800 MHz	183 460 \$		
Total	377 175 \$	282 881 \$	94 294 \$

ATTENDU QU'afin de bénéficier de ce programme de contribution, le gouvernement du Canada et la S.T.O. doivent conclure des ententes de contribution pour chacun des cycles, lesquelles sont annexées à la présente résolution;

ATTENDU QUE la réalisation des cinq projets précités nécessitera une dépense de 983 960 \$ dont 75 % (737 970 \$) proviendra du gouvernement fédéral et 25 % (245 990 \$) de la S.T.O.

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat numéro 08-063;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît

ET RÉSOLU :

QUE les ententes de contribution avec le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, conclues dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (sûreté-transit), lesquelles ententes portent particulièrement sur les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles de financement dudit Programme, soient approuvées;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, lesdites ententes de contribution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-025

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 9 342 000 \$

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements numéros 82, 84 et 108;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 9 342 000 \$, datée du 15 avril 2008;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Soumissionnaire	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,489	988 000 \$	2,85 %	2009	4,25003 %
		1 032 000 \$	3,10 %	2010	
		1 078 000 \$	3,40 %	2011	
		1 127 000 \$	3,70 %	2012	
		5 117 000 \$	4,00 %	2013	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,542	988 000 \$	2,85 %	2009	4,25637 %
		1 032 000 \$	3,20 %	2010	
		1 078 000 \$	3,50 %	2011	
		1 127 000 \$	3,75 %	2012	
		5 117 000 \$	4,00 %	2013	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,478	988 000 \$	3,20 %	2009	4,30196 %
		1 032 000 \$	3,30 %	2010	
		1 078 000 \$	3,55 %	2011	
		1 127 000 \$	3,80 %	2012	
		5 117 000 \$	4,00 %	2013	
<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. • RBC Dominion valeurs mobilières inc. 	98,716	988 000 \$	3,00 %	2009	4,38845 %
		1 032 000 \$	3,50 %	2010	
		1 078 000 \$	3,75 %	2011	
		1 127 000 \$	4,00 %	2012	
		5 117 000 \$	4,15 %	2013	

ATTENDU QUE l'offre ci-dessus provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
 APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
 ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 342 000 \$ de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE madame Louise Poirier, présidente, et monsieur Michel Vincent, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE la Caisse Canadienne de dépôt des valeurs agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, la Société autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, la Société autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-026

Modification aux Règlements d'emprunts numéros 82, 84 et 108

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant 9 342 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement d'emprunt		Pour un montant de
82	Achat d'autobus 2003	1 569 200 \$
84	Achat d'autobus 2004	672 800 \$
108	Achat d'autobus 2008	7 100 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon

APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 342 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 avril 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Banque Laurentienne, 770, boulevard Saint-Joseph à Gatineau;

QUE les intérêts seront payables semestriellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par la présidente et le trésorier. La Société, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-027

Émission d'obligations pour un terme plus court

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 342 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 82, 84 et 108, la Société de transport de l'Outaouais doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire un terme de cinq ans (à compter du 15 avril 2008);

QU'en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 108, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le 23 novembre 2003, Transports Canada annonçait que la candidature de la S.T.O. était retenue parmi les quinze projets finalistes;

ATTENDU QUE le 25 juin 2007, la S.T.O. mettait en service la Ligne Verte constituant un corridor dans lequel était concentrée l'utilisation des autobus hybrides afin de comparer leur performance avec celle d'autobus diesels;

ATTENDU QUE le conseil d'administration adoptait, le 12 décembre 2007, la résolution CA-2007-150 afin d'approuver l'acquisition des équipements nécessaires à la collecte de données servant à l'analyse des performances des véhicules hybrides;

ATTENDU QUE le suivi de la collecte des données et leur analyse nécessitent plusieurs heures de travail et que la S.T.O. ne dispose pas des ressources suffisantes pour accomplir ce travail;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ) afin de réaliser le suivi et l'analyse des données de performance et des coûts d'entretien des véhicules hybrides ainsi que la rédaction des rapports associés prévus à l'entente avec Transports Canada;

ATTENDU QUE le CEVEQ est un organisme à but non lucratif et que l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun autorise l'attribution d'un contrat de service à un organisme à but non lucratif sans avoir à procéder à un appel d'offres;

ATTENDU QUE l'offre du CEVEQ s'élève à un montant de 107 105 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 08-062;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU:

QUE l'offre du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), s'élevant à un montant de 107 105 \$, taxes incluses, pour réaliser le mandat de collecte et d'analyse de données portant sur la performance et les coûts d'entretien des véhicules hybrides ainsi que la rédaction des rapports associés, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-029

Adoption de l'organigramme du projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2007-143, le conseil autorisait la nomination de monsieur Sylvain Martel à titre de directeur du projet Rapibus;

ATTENDU QUE monsieur Martel présentait aux membres du conseil d'administration, lors du comité général spécial, l'organigramme de son équipe;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter l'organigramme tel qu'il a été présenté;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines, du Comité de gestion et l'approbation du directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE l'organigramme du projet Rapibus soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à doter les postes au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-030

Nominations à la Direction de l'exploitation

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-029, le conseil adoptait l'organigramme du projet Rapibus;

ATTENDU QUE la responsabilité des opérations doit être confiée à une personne en lien direct avec les opérations et qu'il est souhaitable que ce lien soit maintenu;

ATTENDU QUE selon l'évaluation de la directrice de l'exploitation, monsieur Robert Lapointe, l'actuel chef aux opérations, est la meilleure personne pour assumer cette responsabilité;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de lui confier la responsabilité de la sûreté dans les transports afin de mener à terme les différents projets découlant du Programme sûreté dans les transports et que monsieur Lapointe est celui qui est le mieux placé pour réaliser ce dossier;

ATTENDU QUE les deux responsabilités sont complémentaires et peuvent être assumées simultanément;

ATTENDU QUE pour relever ce défi, monsieur Lapointe, ne pourra continuer à occuper le poste de chef aux opérations et que la création d'un poste temporaire d'adjoint à la directrice de l'exploitation pourrait permettre à monsieur Lapointe d'assumer la double responsabilité des opérations du projet Rapibus et de la sûreté dans les transports;

ATTENDU QUE le poste de chef aux opérations devient vacant et que la directrice de l'exploitation recommande de nommer monsieur Alain Lacelle, l'actuel superviseur des opérations, à ce poste;

ATTENDU QUE le poste de superviseur à la qualité de la performance deviendra vacant à la fin du mois d'avril à la suite du départ à la retraite de monsieur Fernand Richard;

ATTENDU QUE la directrice de l'exploitation recommande de nommer monsieur Éric Brazeau, l'actuel agent à la qualité de la performance au poste de superviseur à la qualité de la performance;

ATTENDU QU'un montant de 89 000 \$ est requis pour rémunérer monsieur Lapointe dans le projet Rapibus et au projet sûreté;

ATTENDU QU'un montant de 44 500 \$ sera puisé du Règlement d'emprunt numéro 88 et un virement budgétaire d'un montant identique proviendra du poste *Honoraires – sûreté dans les transports*, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 08-065;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines, du Comité de gestion et l'approbation de la directeur général par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE le poste temporaire d'adjoint à la directrice de l'exploitation soit créé;

QUE monsieur Robert Lapointe soit nommé au poste d'adjoint à la directrice de l'exploitation et ce, en date du 31 mars 2008;

QUE monsieur Alain Lacelle soit nommé au poste de chef aux opérations et ce, en date du 31 mars 2008 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze mois;

QUE monsieur Éric Brazeau soit nommé au poste de superviseur à la qualité de la performance et ce, en date du 28 avril 2008 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze mois;

QUE l'organigramme de la Direction de l'exploitation découlant de ces modifications soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à doter tous les postes devenus vacants à la suite de ces nominations;

QU'un virement budgétaire de 44 500 \$ du poste *Honoraires – sûreté dans les transports* soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-031

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Louise Poirier, présidente



**Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la
Société de transport de l'Outaouais tenue 26 mars 2008**